

● (2050)

Prenons d'abord le cas d'une famille dont le revenu annuel est de \$5,200. En 1970, elle versait 37.8 p. 100 de son revenu en impôts, soit les impôts fédéraux et provinciaux et toutes les taxes indirectes sur les aliments, l'essence, etc. Une famille d'Ontario dont le revenu était de \$10,400 versait 37.6 p. 100 de son revenu en impôts, autrement dit, une proportion un peu plus petite d'un revenu deux fois plus élevé. Je pense que c'est un bon exemple qui prouve qu'une famille à faible revenu verse une plus forte proportion de son revenu global en impôts qu'une famille dont le revenu est plus élevé.

J'ai ici un autre exemple, soit un tableau extrait du rapport sur la pauvreté publié l'an dernier ou l'année précédente par le Sénat. On se base sur les chiffres de Statistique Canada. Malheureusement, ces données datent de 12 ans, mais on m'a dit que certaines étaient à jour en ce qui concerne le pourcentage du revenu que certaines familles versent en impôts. Ici encore, il s'agit de l'impôt global, direct et indirect. Selon ces données, le particulier gagnant moins de \$2,000 par année en 1961 versait 60 p. 100 de son revenu en impôts. S'il gagnait entre \$2,000 et \$3,000, la proportion du revenu en impôts était de 32.9 p. 100. S'il gagnait entre \$3,000 et \$4,000, la proportion des impôts était de 32.2 p. 100. Si son revenu se situait entre \$5,000 et \$6,000, il versait 32.8 p. 100 de son revenu en impôts. Ceux dont le salaire dépassait \$10,000 par année versaient 38.4 p. 100 de leur revenu en impôts.

Je pense que certaines de ces statistiques de base provenant de Statistique Canada, du rapport du comité sénatorial sur la pauvreté et de la Fédération du travail de l'Ontario montrent pourquoi nos lois fiscales devraient être plus progressistes; je loue le gouvernement pour le pas en avant qu'il a fait aujourd'hui avec cette réduction d'impôt minimale de \$100. C'est une mesure progressiste et c'est la manière dont il faut parler de réforme du système fiscal en général, parce que, comme je l'ai déjà dit, l'impôt touche souvent la classe ouvrière le plus durement. Il frappe les gagne-petit beaucoup plus que les personnes ayant un revenu moyen ou élevé. Ainsi, tout le monde doit acheter du pain, quel que soit son revenu. Le Conseil économique du Canada dit que dans un pain, il peut y avoir jusqu'à 150 taxes indirectes ou cachées. Vous pouvez voir ici que lorsqu'il existe des taxes cachées de ce genre, il y a nécessairement un système fiscal régressif qui frappe les gagne-petit plus que les autres. Voilà le système que nous devons essayer de changer dès que possible.

La deuxième chose dont je veux parler ce soir—et je poserai quelques questions à ce sujet au comité plénier—porte sur le nouveau système d'indexation de notre régime d'impôt sur le revenu que le ministre a instauré. D'après ce que je puis comprendre, ce sera un système selon lequel si quelqu'un paie 20 p. 100 de son revenu en impôt cette année, l'an prochain, en tenant compte de l'inflation, son impôt sera rajusté ou indexé de manière à ce qu'il paie toujours 20 p. 100 de son revenu. Un des éléments qui me tracassent, si mon interprétation du système d'indexation est exacte, c'est que ce système ne sera pas très progressif et que ceux qui ont un revenu plus élevé profiteront plus de ce système. Je pense que cela fonctionne de cette manière parce que le système suit la même idée ou règle

### *Loi de l'impôt sur le revenu (n° 3)*

générale que notre système actuel d'exemption fiscale. Lorsqu'il y a une exemption d'impôt de, disons, \$100 ou \$200 pour tout le monde, plus le revenu est élevé, plus on en bénéficie.

Je vais donner à la Chambre quelques exemples de ce que j'entends par système d'exonération fiscale qui aide davantage les gens à revenus supérieurs. Notre parti affirme que, au lieu d'un système d'exonération, nous devrions avoir un système de crédit d'impôts qui serait plus avantageux pour les personnes à faibles revenus que les exemptions. J'ai en main des chiffres que j'ai préparés à partir de la mesure législative de l'an dernier qui a augmenté l'exemption des célibataires à \$1,500. Vous pouvez voir comment cette hausse de \$500 a, au cours de l'année d'imposition, plus aidé les gens à revenus supérieurs que les moins nantis.

Prenez, par exemple, un individu dont le revenu net est de \$2,000. S'il était célibataire et n'avait personne à sa charge il versait \$109 en impôts moyennant son exemption de \$1,000. L'an dernier, lorsque son exemption est passée à \$1,500, son impôt a baissé à \$75. En d'autres termes, cet individu a économisé \$33 parce que son exemption fiscale est passée de \$1,000 à \$1,500. Prenez maintenant un particulier n'ayant personne à sa charge et dont le revenu se chiffrait à \$4,000. En bénéficiant de la même exemption fiscale, l'impôt qu'il devait payer est passé de \$707 à \$547. C'était une économie nette de \$160. Une personne gagnant \$8,000 annuellement économise \$195 et l'une dont le revenu est de \$25,000 en économise \$297, en raison de l'exemption accrue. Vous pouvez donc voir l'injustice de ce genre de système.

Au lieu d'un système d'exonération fiscale, nous devrions avoir au pays un système de crédit d'impôts qui aiderait davantage les gens à faibles revenus. Le projet de loi dont nous sommes saisis en donne un exemple, dans l'article qui prévoit une réduction générale des impôts de l'ordre de 5 p. 100, qui ne doit pas être inférieure à \$100 pour tout citoyen quel que soit son revenu, ni supérieure à \$500. Voilà le genre de système que nous devrions adopter au Canada; il serait bien plus équitable.

Le troisième argument que je voudrais invoquer durant le débat ce soir est que nous devrions nous efforcer aussi rapidement que possible de rendre notre législation fiscale plus progressiste en ce qui concerne ce que les petites gens ou les citoyens ordinaires doivent payer par rapport aux riches et à certaines sociétés au Canada. Lorsqu'on examine les statistiques, on constate que le montant du revenu que les gouvernements fédéral et provinciaux depuis une dizaine d'années ont perçu des particuliers par rapport aux sociétés dénote une tendance qui me déplaît grandement comme à tous les membres de mon parti.

J'ai ici certains chiffres de Statistique Canada qui révèlent que les gouvernements fédéral et provinciaux perçoivent de moins en moins leurs impôts des sociétés et davantage des particuliers. En 1962, il y a 11 ans, les sociétés contribuaient 38 p. 100 et les particuliers 62 p. 100 au fisc fédéral. En 1970, les sociétés versaient 26 p. 100 et les particuliers 72 p. 100. Vous remarquez la hausse très sensible du fardeau fiscal imposé aux particuliers par rapport aux sociétés. Ce sont, je vous le rappelle, les chiffres recueillis, avant la présentation du bill concernant l'impôt sur le revenu des sociétés que nous avons déjà débattu.